

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

## 2019-2022

# Ville de Deux-Montagnes



## Ensemble, bâtissons une société plus inclusive !



La Ville de Deux-Montagnes poursuit les démarches afin de diminuer progressivement les obstacles à l'intégration des personnes ayant des limitations. Dans une approche d'amélioration continue, la Ville de Deux-Montagnes est déterminée à soutenir les personnes handicapées dans leur quotidien.

L'administration municipale est fière de participer activement à rendre meilleure la qualité de vie de ses citoyens. Que ce soit par des petits gestes, des améliorations de plus grande envergure ou la mise en place d'incitatifs, le conseil municipal s'assure que les personnes handicapées ou à mobilités réduites puissent s'épanouir dans leur ville.

Nous tenons à remercier les acteurs du milieu, de même que le comité consultatif sur l'accessibilité aux personnes handicapées, qui participent à l'atteinte de nos objectifs en espérant rendre meilleur la qualité de vie de nos citoyens.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées regroupe une série d'actions prévues par la Ville pour apporter des solutions concrètes aux obstacles vécus par les personnes handicapées.

L'ensemble des actions prévues au plan d'action vise une meilleure accessibilité aux services et infrastructures municipaux.

Le Maire,

Denis Martin

#### Préambule

La Ville de Deux-Montagnes est soumise aux dispositions de la loi provinciale E-20.1 dont le titre est : la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. L'article 61.1 de cette loi, oblige toute municipalité à produire un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Ce plan d'action 2019-2022 vise à améliorer la qualité de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles en identifiant les obstacles sur notre territoire. Il témoigne aussi du désir de la municipalité d'assurer à chaque citoyen et citoyenne, un milieu de vie juste et équitable.

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2022 démontre la volonté de l'administration de poursuivre ses actions avec le même objectif d'accessibilité universelle.

La Ville de Deux-Montagnes a choisi de créer un comité consultatif pour orienter ses actions visant l'accessibilité aux personnes handicapées. Ce comité est composé d'un élu de la ville, d'un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec, d'officiers municipaux et de représentants d'organismes venant en aide aux personnes vivant avec un handicap.

Le mandat du comité consultatif sur l'accessibilité aux personnes handicapées aide à guider l'ensemble des initiatives municipales pour les rendre accessibles à ses citoyens vivant avec un handicap, en fonction des priorités, les services, les édifices et les infrastructures municipales de Deux-Montagnes.

Le comité soutient la Ville de Deux-Montagnes dans l'élaboration et les suivis du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Il vise à identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et à formuler des recommandations pour favoriser l'accessibilité universelle. Également, le comité se penche sur l'offre de service aux personnes handicapées de la Ville de Deux-Montagnes en vue de proposer des améliorations à celle-ci.



### Portrait de l'organisation

Le premier nom donné à Deux-Montagnes fut Saint-Eustache-sur-le-Lac. Fondée officiellement le 18 août 1921, cette municipalité comptait à l'époque une population de moins de 300 résidents permanents. C'est dans le quartier du Grand-Moulin que se sont installés les premiers habitants du lieu qui devait s'appeler, beaucoup plus tard, la Ville de Deux-Montagnes.

La Ville de Deux-Montagnes est ainsi nommée en 1963. On raconte que le toponyme Deux-Montagnes tirerait ses origines des deux montagnes que les coureurs des bois, les voyageurs et, avant eux, les Amérindiens, apercevaient sur la rive nord-ouest du lac après le portage de Sainte-Anne-de-Bellevue. L'une d'elles est la montagne du Calvaire et l'autre, sa jumelle, est la colline de Saint-Joseph-du-Lac. Selon les données de Statistique Canada de 2016, notre municipalité compte 17 496 citoyens et l'âge médian de la population est de 40.1 ans.

#### Portrait des secteurs d'activités

La Ville de Deux-Montagnes compte plus de 200 employés réguliers, temporaires et saisonniers. Ses édifices administratifs et ses installations sont tous situés dans la municipalité.

Les secteurs d'activités sont axés sur les services municipaux offerts aux citoyens :

- <u>Direction générale</u>: M. Benoit Ferland, directeur général Édifice: 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)
- Ressources humaines et communications : Mme Louise Mailloux, directrice Édifice : 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)
- Greffe: M. Jacques Robichaud, directeur Édifice: 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)
- <u>Cour municipale</u>: Mme Josée Maurice, greffière en chef Édifice: 1502, chemin d'Oka (Cour municipale)
- <u>Finances, trésorerie et perception des taxes</u> : Mme Julie Guindon, directrice Édifice : 803, chemin d'Oka (Hôtel de Ville)
- Travaux publics et services techniques : M. Jean Fayomi, directeur

Édifice : 625, 20e Avenue (Travaux publics)

Édifice : 101, 26° Avenue (Usine de filtration d'eau) Station de pompage : 1401, boulevard du Lac

- <u>Service de l'urbanisme</u>: Mme. Nathalie Lavoie, directrice Édifice: 625, 20e Avenue (Urbanisme)
- Loisirs et développement communautaires : M. Mario Quesnel, directeur

Édifice : 200, rue Henri-Dunant (Centre communautaire)

Édifice : 611, 20e avenue (Aréna Olympia)

- <u>Culture et bibliothèque</u> : Mme Pascale Dupuis, directrice Édifice : 200, rue Henri-Dunant (Bibliothèque)
- <u>Service de sécurité incendie inter municipal</u> : M. Norbert Vendette, directeur Édifice : 206, 8° Avenue (Caserne)
- <u>Régie de police du Lac des Deux-Montagnes</u>: M. Patrick Denis, directeur Édifice: 615, 20° Avenue (poste de police régionale)



## Nos édifices en image :

L'hôtel de ville



La cour municipale



La bibliothèque



## L'aréna

## Service de l'urbanisme et

Travaux publics







La caserne des pompiers

La police régionale



La Légion royale canadienne



La Petite École jaune



Le chalet du parc Olympia



Le parc Central



## PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2022

	Mesures envisagées	Responsables	Échéancier	Indices de mesure			
1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ÉDIFICES PUBLICS							
1.1	Identifier les édifices publics qui pourraient être munis de portes automatiques extérieures avec bouton pressoir.	Direction des travaux publics  Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Nombre de bâtiments munis de portes automatiques.			
1.2	Faire les modifications appropriées aux édifices en fonction des priorités identifiées par le conseil municipal et les budgets disponibles.	Direction générale  Direction des travaux publics	En continu	Répertoire des modifications apportées lors des nouvelles constructions pour l'accessibilité universelle.			
2. SÉ	CURITÉ PUBLIQUE						
2.1	Inciter les citoyens à communiquer leur incapacité ou leur limitation dans le but de les protéger en cas de sinistre.	Service des incendies intermunicipal  Direction des communications	En continu	Liste à jour du nombre de citoyens inscrits.			
2.2	Comment agir en situation d'incendie pour les personnes handicapées.	Service des incendies intermunicipal  Direction des communications	En continu	Faire des activités de formation lors de la semaine des personnes handicapées.			
3. ACCÈS À L'EMPLOI							
3.1	Identifier les secteurs d'emploi ou l'intégration des personnes handicapées est possible et avoir un plan d'intégration.	Direction des ressources humaines	En continu	Nombre d'embauches annuelles.			

	Mesures envisagées	Responsables	Échéancier	Indices de mesure			
4. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE							
4.1	Continuer d'offrir de la formation spécifique aux accompagnateurs de camp de jour pour intégrer davantage de jeunes présentant des incapacités.	Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Nombre de moniteurs de camp de jour formés à chaque année.			
4.2	Développer de nouvelles activités destinées aux personnes handicapées pour enrichir notre offre de loisirs.	Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Nombre de nouvelles activités récréatives destinées aux personnes handicapées.			
4.3	Soutenir les organismes offrant des services aux personnes handicapées à Deux-Montagnes.	Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Maintien des services offerts par la Direction des loisirs et développement communautaire pour les personnes handicapées de tout âge.			
4.4	Souligner la semaine nationale des personnes handicapées.	Direction des loisirs et développement communautaire  Direction des communications	En continu	Proclamation et campagne de communication de la semaine québécoise des personnes handicapées en juin de chaque année.			
4.5	Maintenir le Comité consultatif sur l'accessibilité aux personnes handicapées.	Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Maintien des réunions de suivi du Comité consultatif sur l'accessibilité aux personnes handicapées.  Suivi des actions envisagées au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2022.  Rédaction des bilans annuels des actions réalisées.			
4.6	Maintenir le programme Biblio- Aidants.	Direction culture et bibliothèque	En continu	Promotion annuelle du programme auprès des citoyens.			

	Mesures envisagées	Responsables	Échéancier	Indices de mesure			
5. COMMUNICATION ET CONCERTATION							
5.1	Rendre les informations municipales accessibles aux personnes avec des limitations visuelles.	Direction des communications  Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Mise en place de l'option d'agrandir des caractères sur le site internet de la Ville.			
6. TR	ANSPORT ET CIRCULATION						
6.1	Continuer de supporter le Regroupement des Usagers du transport adapté des Patriotes (RUTAPD).	Direction des loisirs et développement communautaire	En continu	Offrir annuellement une contribution financière à l'organisme RUTAPD afin de rendre accessible le train de banlieue aux personnes à mobilité réduite.			
6.2	Installation de feux sonores aux endroits stratégiques sur les artères principales.	Direction de l'urbanisme  Direction des travaux publics	En continu	Répertoire des feux sonores dans la ville et évaluation des besoins futurs.			
6.3	Offrir des espaces de stationnement adéquats pour les personnes handicapées à proximité des édifices municipaux.	Direction de l'urbanisme  Direction des travaux publics	En continu	Aménagement des espaces de stationnement suffisants et adaptés pour personnes handicapées à tous les bâtiments municipaux.			

## Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2019 et une résolution se trouve en annexe. Il sera rendu public via les plateformes suivantes :

- site internet de la Ville dans un format PDF à l'adresse : http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/
- le prochain bulletin municipal *L'Express*
- site Facebook de la Ville

#### Mise en œuvre du plan d'action

Le directeur des loisirs et développement communautaire sera responsable du suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, et s'assurera d'atteindre les objectifs fixés en coordonnant le tout avec l'ensemble des directeurs de la ville.

Le suivi se fera en collaboration avec le comité consultatif sur l'accessibilité universelle qui a pour responsabilités d'identifier les obstacles et de prévoir des mesures pour améliorer l'accessibilité universelle.

Le service des loisirs et développement communautaire et le service de la culture et de la bibliothèque offre déjà plusieurs services aux personnes handicapées soit à la bibliothèque, à la piscine extérieure, dans les camps de jour ou à l'aréna.

#### Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par la Ville aux personnes handicapées peuvent être adressés à M. Mario Quesnel au 450 473-4700.

#### Conclusion

Avec la mise en œuvre de ce plan d'action 2019-2022 à l'égard des personnes handicapées, la direction de la Ville de Deux-Montagnes démontre son engagement et sa volonté à éliminer un bon nombre d'obstacles auprès de ses employés et des citoyens vivant avec un handicap. Ce nouveau plan d'action 2019-2022 sera le gage d'une démarche vers une société plus inclusive.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 novembre 2019 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

#### 9.2 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – 2019-2022

CONSIDÉRANT que la Ville a l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

2019-11-14.233

D'ADOPTER le plan d'action 2019-2022 à l'égard des personnes handicapées, tel que joint à la présente résolution.

**ADOPTÉE** 

Copie certifiée conforme

Julie Guindon, greffière adjointe